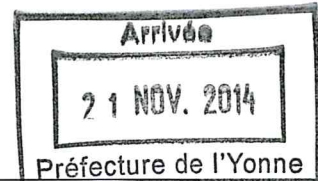


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	28 octobre 2014	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	28 octobre 2014	communautaires
		En exercice: 51
		Présents : 43
		Votants : 46

Séance du 6 novembre 2014

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le six novembre deux mille quatorze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE (*arrivé à 19 h 35*), Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, Mme Régine PONCHON, , M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS

Mme Frédérique COLAS procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Christine DEVILLECHABROLLE, procuration à M. Benoit HERR
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Didier MIGNON, suppléé par Mme Régine PONCHON
M. Patrice CHASSERY
M. Jean PARMENTIER
M. Bernard DUGOURGEOT
M. Daniel FROTTIER
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement et de fonctionnement - voirie 2014 pour les communes de Brion, Chamvres, et Looze

OBJET : Fonds de concours pour le programme de travaux d'investissement et de fonctionnement - voirie 2014 pour les communes de Brion, Chamvres, et Looze

Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant le fonds de concours

Considérant la compétence « voirie » conformément aux statuts de la Communauté de Communes du Jovinien

Considérant le programme voirie 2014 approuvé par la commission « voirie »,

Considérant le montant du programme voirie 2014 pour la Communauté de Communes du Jovinien à :

- Travaux de dérasement d'accotement et curage de fossés : 11 589,05 € HT

- Travaux d'entretien des couches de roulement : 257 298,04 € HT

- Travaux annexes de voirie : 237 760,89 € H.T,

Soit un total de 506 647,98 € HT

Considérant le paiement des travaux par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant les communes de Brion, Chamvres et Looze ayant dépassé leur enveloppe de travaux qui leur est attribuée pour l'année 2014

Considérant que la communauté de communes du jovinien se fera rembourser par le versement d'un fonds de concours des communes de Brion, Chamvres et Looze pour les montants suivants :

communes	Montant des travaux d'entretien des couches de roulement TTC (Fonctionnement)	Montant des travaux annexes de voirie TTC (Investissement)	Montant total travaux TTC	Participation de la commune aux travaux de		Montant à rembourser > à la CCJ
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Brion	7 120,68	92 390,79	99 511,47	7 000,00	61 000,00	68 000,00
Chamvres	22 308,14		22 308,14	6 600,00	-	6 600,00
Looze	7 493,68	87 956,39	95 450,07	7 000,00	61 000,00	68 000,00

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que ce fonds de concours est formalisé par une convention avec les communes bénéficiaires, ci-annexée,

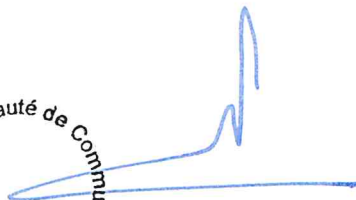
Vu l'avis favorable de la commission « voirie », réuni le 13 octobre 2014,

Vu l'avis favorable du conseil des maires, réuni le 17 octobre 2014,

Vu l'exposé du vice-président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** le fonds de concours « voirie » programme 2014, aux communes de Brion, Chamvres et Looze,
- **autorise** le président à signer la convention formalisant ce fonds de concours,
- **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce fonds de concours.



Communauté de Communes
du Jovinien

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :



